

Budget 2015
Allocution de Daniel Senesael, Député-Bourgmestre
Leers-Nord, le 21/10/14

Budget historique et de rupture

I. Introduction

A l'instar de l'ensemble des administrations publiques du pays, les communes sont confrontées à la fois à un contexte économique peu porteur et à des évolutions structurelles affectant tant leurs sources de financement que leurs dépenses (réforme des pensions, services incendie, croissance de l'aide sociale,...). La faiblesse des marges de manœuvre est en outre accentuée par des facteurs d'incertitude liés à la mise en œuvre de certaines réformes touchant directement le fonctionnement ou l'institution communale elle-même (nouvelles règles de gouvernance locale, normes comptables, réformes institutionnelles, pacte de stabilité budgétaire européen,...)¹.

Il est indéniable que les communes seront confrontées à d'autres défis importants au cours de ces trois prochaines années, dont diverses réformes structurelles qui pèseront sur nos finances. Je retiendrai parmi les principaux enjeux financiers, les éléments suivants :

1. la poursuite de l'application de la réforme des pensions du personnel statutaire avec une hausse progressive des taux de cotisation de base jusqu'en 2016 et l'application d'un coefficient de responsabilisation ;
2. la participation des pouvoirs locaux au pacte de stabilité budgétaire prévoyant un retour à l'équilibre de l'ensemble des pouvoirs publics belges en 2017 (norme SEC 2010 ;
3. les conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'Etat avec le transfert des compétences aux entités fédérées et la réforme de la loi spéciale de financement ;
4. les charges croissantes en matière d'aide sociale et de sécurité ;
5. l'implémentation de la réforme des services incendie (Loi du 15 mai 2007).

Il est indéniable que les difficultés que nous avons déjà rencontrées pour boucler notre budget 2014 ne s'améliorent pas pour l'élaboration du budget 2015. Mais notre volonté première est de maintenir un service public de qualité à Estaimpuis tout en préservant les équilibres budgétaires.

¹ Finances communales 2014, Belfius

Dans ce contexte incertain, nous vous proposons un budget de rupture avec le passé avec une qualité de la gestion communale et une vision stratégique et financière à plus long terme afin de surmonter les défis qui nous attendent avec succès.

II. Dépenses ordinaires

A. Objectifs à atteindre

1. Personnel

Les dépenses du personnel représentent à Estaimpuis 43,9 % du budget 2014 alors que le cluster représente 41,3 %. Notre volonté est donc de pérenniser une diminution des dépenses à hauteur de 310.000 € (2,6 %) et passer ainsi de 5,4 millions à 5,1 millions avec trois mesures significatives : ne pas remplacer les départs naturels ; ne pas renouveler les contrats qui arrivent à terme ; et rationaliser les services.

Avec l'application de ces mesures, le poste personnel pour 2015 est arrêté à 5,03 millions € soit 39,6 % (objectif largement atteint).

2. Fonctionnement

En 2014, le poste fonctionnement représentait à Estaimpuis 16,6 % alors que pour la moyenne de l'ensemble de la province du Hainaut, il s'établit à 15,6 %. Notre ambition était donc de prévoir une diminution d'un pourcent soit un montant de 120.000 € et on passe de 1.934.000 € à 1,8 million €. Parmi les différentes pistes analysées, l'une d'entre-elles a consisté à renégocier le portefeuille des assurances avec un résultat atteint d'une diminution significative globale de 20 % soit environ 15.000 €. Pour 2015, le fonctionnement est assimilé à 1,83 millions soit 14,5 % (objectif largement atteint).

3. Transfert

Les dépenses de transfert représentaient 21,6 % à Estaimpuis en 2014, mieux que le cluster et la Province. Il a donc été décidé de maintenir la dotation 2015 au niveau de 2014, sauf dispositions légales à appliquer notamment pour la zone de police. Pour 2015, les dépenses de transfert s'établissent à 2,655 millions € soit 20,9 %.

4. Dette

Pour 2015 et 2016, il a été décidé de ne pas recourir à l'emprunt afin de diminuer notre dette et dès lors permettre les prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire afin de financer les investissements. La dette en 2014 s'élevait à 17,4 %. En 2015, elle s'élève à près de 2 millions soit 16,3 %. L'objectif est de passer sous le seuil des 15 % avant la fin de la législature.

B. Tendance

Le budget initial se termine en dépenses à un montant total de 12.718.708 € soit une diminution de 220.000 € par rapport à la MB 3 du budget 2014, soit près de 2 % de diminution de dépenses.

III. Recettes ordinaires

Les recettes communales ont fait l'objet d'un examen particulièrement attentif avec mise en exergue de quelques points :

1. faiblesse de rendement de notre taxe IPP (1% IPP / habitant d'Estaimpuis = 24,99 € et pour le cluster 30,71 €) ;
2. paiement tardif de notre précompte immobilier par l'Etat fédéral et revenu cadastral pas à jour (100 centimes additionnels / habitant d'Estaimpuis = 6,05 € et le cluster 9,65 €)

Ces deux taxes doivent donc faire l'objet de notre plus grande vigilance. C'est ainsi que nous venons de signer une convention avec la Province de Hainaut pour que le revenu cadastral soit valorisé là où il doit l'être, notamment par le biais de la mise à jour des documents cadastraux qui permettent une meilleure évaluation des revenus cadastraux. D'autre part, l'IPP passera à 8,8 % dès 2015 au lieu de 8,5 %, sachant que les effets de cette mesure ne seront sentis qu'à partir du budget 2016.

3. Autre élément de langage, les recettes des dividendes de l'IEG sachant que les terrains à la vente sur notre entité diminuent de façon significative, il faut s'apprêter à vivre sans cette recette qui sera en diminution constante dans les prochaines années, sachant que pour 2015, elle représente encore et toujours 500.000 €

Il convient donc de trouver des fiscalités alternatives qui pèsent le moins possible sur la plus grande partie de la population, raison pour laquelle le Collège a proposé deux nouvelles taxes sur les chevaux et les piscines.

IV. Prélèvement historique – Extraordinaire

Ce qui est donc historique dans le budget 2015 que nous vous présentons, c'est que pour la première fois depuis plus de 10 ans, nous prélevons un montant de 1.040.000 € (soit 8,2 %) du budget ordinaire pour permettre les investissements au service extraordinaire sans recourir à l'emprunt. Ce montant permettra notamment dans le cadre du PCDR les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Bailleul en Maison des Associations et le début des travaux de réhabilitation du cœur et des portes de Néchin, la poursuite du programme de réfection des voiries, l'ancrage communal de logement avec les travaux d'agrandissement de l'appartement situé au-dessus de la Maison de l'Environnement à Néchin et la création d'un

logement au-dessus de l'école de Néchin sans oublier la réfection complète de la Place de la Victoire à Estaimpuis. Une attention particulière sera portée sur l'aménagement du cimetière de Saint-Léger et sur le remplacement d'une partie du parc informatique.

Mais la volonté politique de ce budget extraordinaire se traduit par un double objectif : celui de la mobilité douce et des économies d'énergie. C'est ainsi qu'il est prévu le remplacement des menuiseries à l'une des écoles communales d'Estaimpuis (Rue de l'Eglise) et à l'isolation de la toiture du Complexe Sportif d'Estaimbourg ainsi que le bâtiment maternel de l'école d'Estaimbourg. D'autre part, une étude est en cours pour le placement de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments communaux les plus énergivores mais dont l'investissement pourrait être rentabilisé sur une courte période.

Second axe, la mobilité douce. Un plan triennal a été adopté pour réaliser une piste cyclable reliant le pont d'Estaimpuis au Colombier à Estaimbourg sur les années 2015 à 2017.

C'est donc un budget d'un peu plus de deux millions € en investissements qui est prévu pour l'année 2015, soutenu par les subsides, le boni extraordinaire et le prélèvement historique de l'exercice ordinaire.

V. Conclusions

Mes chers collègues,

Nous sommes encore et toujours très affectés par la crise économique et financière d'une ampleur pratiquement sans précédent. Mais notre volonté de nous en sortir sans dégâts préjudiciels est intacte. Cependant, l'assainissement est indispensable afin de restaurer de manière durable notre équilibre budgétaire et répondre de manière satisfaisante aux exigences de plus en plus contraignantes de l'Europe.

Il conviendra d'avoir un œil particulièrement vigilant sur nos indicateurs socio-économiques, je pense à notre indice de richesse, notre taux de chômage ou encore notre nombre de bénéficiaires de l'intégration sociale...

L'équation budgétaire pour notre commune en 2015 et les années suivantes permet d'envisager l'avenir avec une sérénité attentive, résolue et sans défaillances. Il faut que nous soyons en permanence en état de veille pour éviter tout dérapage qui pourrait être préjudiciable pour nos concitoyens.

Vous dire que tout est bien dans le meilleur des mondes relèverait d'une attitude candide, naïve, voire farfelue ou irresponsable. Vous dire que tout est catastrophe annoncée relèverait de la fourberie ou de la perfidie. Vous dire que notre volonté est de veiller à ce que l'ensemble des services diversifiés et variés rendus à la population puissent le rester dans les conditions optimales d'accessibilité financière, tel est le défi que nous nous sommes fixés. Encore et toujours, le mieux vivre à Estaimpuis en ne laissant personne au bord du chemin.

Et pour conclure, je voudrais citer Franklin Roosevelt dans son discours du 4 mars 1933 :
« Reconnaître la fausseté de la richesse matérielle comme critère du succès va de pair avec l'abandon de la croyance erronée selon laquelle les responsabilités publiques et les hautes positions politiques n'ont de valeur qu'en fonction de l'honneur et du bénéfice personnel qu'on en tire. Et il faut mettre fin à ce comportement du monde de la banque et des affaires qui a trop souvent donné à une confiance sacrée l'apparence d'un méfait cynique et égoïste. Il n'est guère étonnant que la confiance dépérisse, car celle-ci ne prospère que sur l'honnêteté, l'honneur, le respect des obligations la protection fidèle et l'exercice altruiste. Sans tout cela, il ne saurait y avoir de confiance ».